

RUALAIX "R"

Fiche informative de sécurité

Date de révision: 21/12/2006

Page 1 de 4



1. SIGNALÉTIQUE DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE.

Nom ou désignation du produit: **RUALAIX « R »**

Référence: **RX 110**

Utilisation du produit : Reboucheur en poudre intérieur pour reboucher de trous et fissures

Entreprise: ESTABLECIMIENTOS BAIXENS S.L.

Adresse: Pol. Industrial Moncarra, s/nº

Ville: 46230 ALGINET

Province ou région: VALENCIA

Numéro de Téléphone: 96 175 08 34

Fax: 96 175 93 92

2. COMPOSITION/INFORMATION RELATIVE AUX COMPOSANTS.

Substances représentant un risque pour la santé selon le Règlement relatif aux Substances Dangereuses R.D. 363/1995:

La préparation ne contient pas de substances classées dangereuses selon l'*Annexe I du Règlement sur la notification de nouvelles substances, classement, conditionnement et étiquetage de substances dangereuses.*

3. IDENTIFICATION DES RISQUES PRESENTES PAR LE PRODUIT.

La préparation n'est pas classée dangereuse selon le *Règlement sur classement, conditionnement et étiquetage de préparations dangereuses.*

4. PREMIERS SOINS.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle. Ne rien lui administrer par voie orale. Si la victime est inconsciente, la mettre dans une position adéquate et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. **NE JAMAIS** utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. **NE JAMAIS** provoquer le vomissement.

5. MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIES.

Moyens d'extinction recommandés.

Extincteur de type poudre ou CO₂. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau. Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau.

Risques particuliers.

L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

Autres recommandations.

Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE RENVERSEMENT ACCIDENTEL.

Précautions individuelles.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir épigraphe 8.

Méthodes de nettoyage.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans l'épigraphe 13.

Précautions à prendre pour la protection de l'environnement.

Éviter la pollution des systèmes d'évacuation d'eau, des sources superficielles ou souterraines, ainsi que du sol et sous-sol.

7. MANIPULATION ET CONSERVATION.

Manipulation.

Éviter que le produit n'entre en contact avec la peau et les yeux.

Pour la protection personnelle se reporter à l'épigraphe 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application de produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

Conservation.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 35°, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil.

Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

8. CONTROLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE.

Mesures d'ordre technique.

Spécifiquement il n'est pas indispensable.

Limites d'exposition.

Il n'y a pas de valeurs limite d'exposition pour ces préparés.

** Conformément à la liste des Valeurs Limites environnementales d'Exposition dans le cadre Professionnel adoptées par l'Institut National de la Sécurité et de l'Hygiène dans le travail (INSHT) pour l'année 2004.*

Protection respiratoire.

Si cela n'est pas indispensable, on peut porter de masque respiratoire.

Protection des mains

Dans le cas de contacts prolongés ou répétés utiliser des gants. Les crèmes protectrices peuvent aider à préserver les zones exposées de la peau.

Protection des yeux.

Si cela n'est pas indispensable, on peut porter des lunettes de protection, spécialement conçues pour la protection contre les projections.

Protection de la peau.

Il doit également veiller à nettoyer toutes les parties du corps ayant été en contact avec le produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

Aspect: Poudre de couleur blanc
Odeur: Légèrement parfumé avec des extraits naturels de pin
pH: neutre
Point d'ébullition: N.A
Point d'inflammation: N.A
Inflammabilité (solide, gaz): N.A
Propriétés explosives: N.A
Propriétés comburantes: N.A
Pression de vapeur: N.A
Densité relative: 0.86 gr./cc
Solubilité
 Hydrosolubilité: N.A
 Liposolubilité: N.A
Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A
Viscosité: N.A
Densité de la vapeur: N.A
Vitesse d'évaporation: N.A

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE.

Aucune information relative à des tests réalisés sur ce produit n'est actuellement disponible.
Un contact prolongé ou répété avec le produit peut donner lieu à une élimination de la graisse de la peau, susceptible de provoquer une dermathose de contact non allergique et permettant l'absorption du produit par la peau.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE.

Pour le moment il n'existe aucune information disponible relative à des tests réalisés sur le produit. Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

13. CONSIDÉRATIONS QUANT À L'ÉLIMINATION.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE.

La préparation n'est pas classée dangereuse selon le *Règlement sur classement, conditionnement et étiquetage de préparations dangereuses*.

16. AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases R apparaissant dans l'épigraphe 2:

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RD (Décret Royal) 255/2003 (Directive 1999/45/CE, Directive 2001/60/CE et partiellement Directive 2001/58/CE, relativement aux informations contenues dans les fiches de Sécurité des Produits et substances dangereuses) du 28 février, publié dans le BOE (Journal Officiel Espagnol) du 4 mars 2003, dans lequel est approuvé le Règlement sur la Classification, le Conditionnement et l'Étiquetage des Produits et substances dangereuses, conformément également au Décret Royal (RD) 363/1995 du 10 mars, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 5 juin 1995, dans lequel est approuvé le Règlement sur la Notification relative aux Nouvelles Substances, la Classification, le Conditionnement et l'Étiquetage des Substances dangereuses, dont les annexes techniques ont été actualisées par les Ordres du 13 septembre 1995 et du 21 février 1997, respectivement publiés dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) numéros 224 et 59, au Décret Royal (RD) 700/98 du 24 avril 1998, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 8 mai 1998, à l'Ordre du 30 juin 98, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 6 juillet 98, à l'Ordre du 11 septembre 98, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 17 septembre 98, à l'ordre du 8 janvier 1999, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 14 janvier 1999, à l'Ordre du 16 juillet 1999, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 27 juillet 1999, à l'Ordre du 5 octobre 2000, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 10 octobre 2000, à l'Ordre du 5 avril 2001, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 19 avril 2001, au Décret Royal (RD) 507/2001, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 12 mai 2001, à l'Ordre PRE/2317/2002 du 16 septembre, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 24 septembre 2002 et au Décret Royal (RD) 99/2003 du 24 janvier, publié dans le Journal Officiel Espagnol (BOE) du 4 février 2003, Directive 2004/73/CE du 29 avril 2004.

L'information contenue dans cette fiche Informative de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.